# PRIX D'ABONNEMENT: 10 francs pour un an; 5 fr. 50 pour six mois; 3 francs pour trois mois. PRIX D'INSERTION: 10 centimes la ligne. (Les titres comptent pour la place qu'ils occupent.)

## FEUILLE D'ANNONCES POUR LAUSANNE, MORGES & LAVAUX, ET RÉSUMÉ QUOTIDIEN DES NOUVELLES.

**BUREAU D'ABONNEMENT** 

ET DE RÉDACTION: IMPRIMERIE GENTON, VORUZ & DUTOIT. Escaliers-du-Marché 21 et 22.

OBSERVATIONS FARTES A L'ÉCOLE SPÉCIALE Altitude, 519m; HAUTEUR DU BAROMÈTRE EN MILLIMÈTRES réduite à 0°. 1862 Midi 2 heures Maximum Millimètre Décembre 700,0 700.0 700.0 700.0 13

BUREAU D'ANNONCES : LIBRAIRIE DELAFONTAINE & ROUGE,

Palud 2 (porte à gauche), ouvert de 8 h. à midi, de 1 h. à 3 h. et de 5 h. à 8 h.

On est instamment prié de déposer les annonces à la librairie Delafontaine et Rouge, Palud 2 (bureau de gauche), plutôt qu'à l'imprimerie du journal, afin d'éviter les complications.

## AVIS JURIDIQUES,

#### BÉNÉFICES D'INVENTAIRES.

Echallens. - Fen Daniel-Moïse ffeu Jean-Daniel VAGNIÈRES, de Rucyres.

Interventions jusqu'au 12 janvier.

— Feu Jean-Nicolas ffeu Baptiste BAVAUD, de Bottens, où il est décédé, huissier exploitant. Interv. jusqu'au 19 janvier.

Lavaux. - Feu Jean-Samuel ffeu Jean-David CUENOUD, décédé à Lutry, son domicile. Interv. jusqu'au 21 janvier.

**Yverdon.** — Feu Benjamin-Louis BUJARD, de Lutry, vivant pharmacien à Yverdon. Interv. jusqu'au 27 janvier.

#### ACCEPTATION DE SUCCESSIONS

Le Président du Tribunal civil du district de Lausanne.

A tous les créanciers intervenus dans les bénéfices d'in-

1º Frédéric-Henri KOHLER, de Lausanne, en son vivant directeur des Postes;

2º Charles fils de Samuel WELLENBERG, de Scheftland, canton d'Argovie, quand vivait entrepreneur à Lausanne.

Les successions des prénommés Kohler et Wellenberg ayant été acceptées par les héritiers des défunts, vous êtes invités à retirer vos titres au Greffe du Tribunal.

Lausanne, le 10 décembre 1862.

J. DELAHARPE, président.

S. DELISLE, greffier.

## DISCUSSIONS.

Le Président du Tribunal civil du district de Lausanne,

A tous les créanciers et prétendants aux biens de Marius-François-Henri COINDET, allié Gaudard fils de Pierre, de Marchissy, négociant à Lausanne, dont la signature est Coindet aîné.

Le Tribunal ayant, ensuite de remise de bilan, ordonné la discussion juridique des biens du prénommé Coindet, vous êtes sommés, sous peine de forclusion, d'intervenir au Greffe du Tribunal, dès le 13 décembre 1862 au 31 janvier 1863, inclusivement.

L'intervention se fait par acte écrit, déposé au Greffe ou envoyé franco par la poste. Il doit exprimer en toutes lettres la prétention de l'intervenant, être signé par lui ou par son mandataire, et être accompagné des pièces justificatives, dont il porte

M. Jean Hennard, procureur-juré à Lausanne, a été nommé liquidateur de la masse.

Lausanne, le 10 décembre 1862.

J. DELAHARPE, président.

S. Delisle, greffier.

Echallens. — Feu Georges ffeu Louis MEYLAN, de Bottens, vivant char-pentier à Echallens. Interventions jusqu'au 12 janvier. — Alexis fils de François GOTTOFREY, jeune, d'Echallens, y domicilié,

marchand de vaches. Interv. jusqu'au 19 janvier.

## MISES PUBLIQUES.

#### Vente d'immeubles à Lausanne.

[1] Jeudi prochain 18 courant, à 2 heures après midi, en Maison-de-Ville à Lausanne, M. Jean-Louis Falconnier cadet exposera en mise publique sa maison de la montée de St-François. — S'adresser pour les conditions au bureau de M. J. Krayenbühl, notaire, rue du Grand-Chêne.

## ANNONCES DIVERSES.

[F] Ensuite d'ordres supérieurs, le Receveur du district de Lausanne procèdera aux enchères d'usage pour le renouvellement de la ferme de la pêche du lac Léman rière ce district, pour le terme de quatre ans à dater du 1er janvier 1863, sous les conditions qui seront lues et qui sont celles de la ferme actuelle, en se conformant d'ailleurs à l'arrêté sur la pêche du 26 décembre 1839, qui a modifié celui du 16 décembre 1823.

La ferme se compose de six bateaux pour le cercle de Lausanne

et de deux bateaux pour le cercle de Pully.

Les mises auront lieu: A Lausanne, sous l'autorité de la Municipalité, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, le lundi 22 décembre 1862, a 3 heures;

A Pully, en maison de commune, le mardi 23 décembre 1862, à 2 heures.

[J] Les Inspecteurs des travaux et des bâtiments de la commune de Lausanne invitent les entrepreneurs et maîtres d'état qui ont des comptes à leur remettre, à le faire d'ici au 23 décembre courant, s'ils veulent s'éviter des retards dans les paiements. Lausanne, 5 décembre 1862.

FEUILLETON DE L'ESTAFETTE.

## COMMENT ON AIME.

La cité Riverain donne sur une oasis de verdure perdue dans la partie sombre et fangeuse de la rue de Bondy. Franchissez ses deux grilles de fer, qui ressemblent à deux portes de prison, son étroit défilé entre deux murs élevés qui dévient, menacent, et bientôt vous aurez à votre gauche une longue rangée de maisons de modeste apparence, ruches de travailleurs dont les alvéoles s'ouvrent sur un vaste ciel; à votre droite de beaux jardins où les arbres, d'une magnifique luxuriance, projettent leurs dômes de feuillage jusqu'à la hauteur des somptueux hôtels dont ils dépendent.

En 183 . . . la famille Delvecourt habitait, au quatrième étage d'une maison de cette cité, un logement orné avec une extrême simplicité, mais tenu avec un soin merveilleux. Il y avait là quelques meubles de noyer si bien encaustiqués et frottés, qu'ils reluisaient comme glace. Les cheminées avaient ordinairement pour unique parure les plus fraiches et les plus simples fleurs de la saison dans des pots de grès. Les croisées, chargées de caisses vertes scellées au mur, s'encadraient coquettement de capucines, de gobéas, de clématites, de liserons, au travers desquels la vue s'échappait pour planer sur l'amphithéatre verdoyant. Toute cette gracieuse disposition semblait reveler la présence de quelque bonne fée qui, d'un coup de baguette, se plaisait à les produire, ou de quelque soigneuse et gentille enfant dont la plus douce occupation était d'embellir et de poétiser cet humble

Il n'y a plus de fées, dit-on, mais il y a encore des jeunes filles, ce qui est peut-être bien la même chose. Suzanne Delvecourt, en effet, était la fée de ce logement fleuri, une jolie fée de seize ans, svelte et suave, un peu frèle, avec de grands yeux noirs, de beaux cheveux ondés à reflets bleus, et une figure si blanche et si rose que les oiseaux, quand par hasard elle révait à la fenêtre, la prenaient pour une fleur et venaient, sans s'effaroucher, picorer les graines de réséda. Il est vrai qu'alors Suzanne demeurait immobile, retenant son haleine dans la crainte d'effaroucher ces petits hôtes chanteurs de ses jardins suspendus. Elle aimait beaucoup les oiseaux, aussi n'en avait-elle jamais un seul en cage: Suzanne avait un bon cœur.

Les oiseaux et les fleurs n'étaient pas les seules amours de notre charmante fée; elle aimait bien aussi sa mère, qui n'était pas la vilaine Urgèle, mais une brave et digne femme, veuve d'un employé d'administration qui, ayant eu le malheur de mourir six mois avant le temps voulu pour la pension, n'avait laissé à sa fille d'autres moyens d'existence que sa bonne réputation et leur travail, ce qui ne suffit pas toujours pour vivre. Mais, par bonheur, Mme Delvecourt, quoique d'une santé très faible, était courageuse, et Suzanne, la courageuse Suzanne, était un vrai dragon. Tandis que la mère enluminait de mauvaises gravures de modes et d'insipides devises de confiseur, la fille brodait avec une intrépidité infatigable, avec une agilité prestigieuse, et la plus belle fleur éclosait, sous ses doigts fluets et rosés, comme sous un rayon de soleil.

Tout ce travail acharné n'eut peut-être pas suffi à leur procurer une bien douce aisance, sans la

[c] Malgré le succès de la vente du mois de novembre, l'Association des dames qui donne de l'ouvrage à des femmes pauvres, a encore tant de vêtements confectionnés pendant les hivers précédents, qu'il lui est impossible d'en augmenter l'accumulation en donnant de nouveau de l'ouvrage; elle doit donc suspendre le travail cet hiver, en espérant que la liquidation des objets qu'elle a en magasin lui fournira le moyen de reprendre plus tard sa modeste entreprise si le besoin s'en fait sentir.

Le magasin de l'Association reste ouvert pour la vente des vêtements, les mercredis et samedis, de 9 heures à midi, au second étage du Lion d'Or, où l'école de couture continue sous la direction de M<sup>me</sup> Amaudruz.

[p] Un mendiant s'est présenté de ma part chez beaucoup de personnes à Lausanne.

Je me fais un devoir de mettre en garde les personnes à qui il pourrait s'adresser; je ne le connais pas; tout au plus puis-je avoir fait une déclaration pour admission à quelque hospice, et j'engage toute personne à qui il pourrait de nouveau recourir de ma part, à le faire tout simplement arrêter comme escroc.

Lausanne, le 8 décembre 1862. F. Joel, docteur-médecin.

# CAISSE DE RENTES SUISSE

Institution nationale d'assurances sur la vie.

(14)

## GARANTIES:

- 1. Capital du Crédit Suisse, 15 millions;
- 2. Tous les fonds provenant des assurances,

Placés sur valeurs hypothécaires et obligations garanties.

## Bénéfices attribués aux assurés, 70 %

Capitaux assurés à fin octobre 1862 :

## 14 millions 68.576 fr.

Pour assurer 1000 fr. à ses héritiers, on paie annuellement: Age de l'assuré. Pendant 10 ans. Pendant 15 ans. Durant la vie entière.

25 ans	49 fr. —	37 fr. —	22 fr. —
30 -	51 • 50	38 > 50	24 × 50
35 »	56	42 -	27 <b>&gt;</b> 50
40 *	62 > 50	47 » 50	32 > 50
45	69 • 50	52 » —	39 » —
50 >	76 » 50	<b>5</b> 9 » —	46
60 →	100	83 -	71 » 50
OU P	100 -	<b>00</b> -	•-

S'adresser pour les statuts, tarifs et informations, chez MM. William Denis, rue Neuve 4; Gattabin, notaire, Mercerie; Bessières, banquier, Etraz, et chez les agents de district.

On trouve aussi les statuts et tarifs chez les principaux libraires de Lausanne.

Le Notaire Chevallaz, place St-Laurent, est chargé de la vente de plusieurs maisons en ville et hors de ville, toutes d'un bon rapport.

[M] La liquidation de M<sup>me</sup> CORDEY née Herzog, place St-Laurent nº 1, continuera encore une dizaine de jours. On trouvera chez elle à prix de facture toute espèce de jolis articles propres à être offerts pour étrennes.

## Librairie de J. DURET-CORBAZ, rue Saint-Pierre.

Reçu un joli choix d'objets propres à être donnés pour étrennes, tels que albums pour les photographies, idem pour le dessin. Buvards, portefeuilles de poche, carnets fins et ordinaires, porte-monnaie, papeteries, cartonnages divers. Grand choix d'articles en toile cirée, pupitres, sous-mains, portefeuilles pour la musique, calendriers perpétuels, etc. Encriers de voyage et de tuble.

Reçu de plus un beau choix de plateaux du Japon, vernis inaltérable par l'eau chaude.

## TERRINES DE FOIES D'OIE DE STRASBOURG

aux truffes fraîches du Périgord,

au BAZAR VAUDOIS.

## VIANDE DE CHEVAL.

L'étal nº 1 (Petites-Boucheries) en est toujours pourvu.

Il vient de paraître :

# LAUSANNE

## DÈS LES TEMPS ANCIENS.

171

PAR ROD. BLANCHET.

Beau vol. in-8° de 220 pages, avec 5 planches. Prix 4 fr. En vente chez tous les libraires.

#### HORLOGERIE GARANTIE.

[6] L. Blanchoud, au fond de la Palud, 14, a son magasin bien assorti en montres de tout prix, pendules de Paris et ordinaires. Il fait toutes les réparations concernant sa partie, le tout à prix modérés. Il se charge de remonter les pendules à domicile.

Au magasin L. BARBEY, vis-à-vis de la Présecture.

115

ÉTRENNES POUR 1863.

Un joli choix de sucs pour dames. Albums photographiques; dits pour le dessin.

Buvards; — portefenilles de poche; dits d'écoliers; porte-monnaie; — étuis à cigares, etc.

Excadrements pour portraits, depuis 40 centimes. Fournitures d'écoles.

ATELIER DE RELIURE, GAÎNERIE ET CARTONNAGE.

## MOUTARDE DE DIDIER, EN PAQUETS

[13] Chez SIMOND fils, rue du Pont 13.

## PARQUETERIE.

[2] MM. Fruzzini, Jordan et Compe, à Brigue (Valais), continuent, comme du passé, à fournir des parquets à prix modiques; les personnes qui voudront bien les honorer de leurs commandes peuvent s'adresser au dépôt, rue du Grand St-Jean 13, ou au représentant, M. Favre-Rees, au Péristyle, à Lausanne.

participation d'un jeune homme qui, lui aussi, n'était pas le prince Myrtil on l'enchanteur Merlin, mais qui n'en habitait pas moins le même logis que la fée Suzanne et sa mère. Ce jeune homme était Théodule, neveu de Mme Delvecourt, orphelin qui avait été élevé par elle et qu'elle considérait comme son propre fils. Théodule avait une place dans une maison de commission, et ses appointements, serupuleusement ajoutés aux minces profits de la famille, composaient un budget assez rond, qui permettait les petites réserves pour l'avenir. Il n'y a pas que les fourmis qui soient prévoyantes.

Cependant, une chose n'avait pas sans doute été prévue: c'est que, vivant sous le même toit, dans une intimité délicieuse, dans une touchante communauté d'efforts pour vaincre une misère imminente, jeunes, charmants et bons tous les deux, Théodule et Suzaune s'aimeraient. Ils s'aimaient, en effet, d'un amour caline, doux et profond, qui n'attendait qu'un mobile déterminant, un souffle pour s'élancer jusqu'au ciel. pour s'exalter jusqu'au dévouement. Théodule se scrait fait écharper pour Suzanne, et pourtant c'était à peine si Théodule lui avait dit qu'il l'aimait. Suzanne cut tout sacrifié à Théodule, et pourtant c'était à peine si Suzanne lui avait souri

avec plus d'expression qu'à tout le monde. L'un et l'autre, cependant, savaient qu'ils pouveient, à l'occasion, compter sur une affection sans bornes, sur un amour ardent jusqu'à la passion.

Quand l'intimité n'engendre pas les tiédeurs de l'habitude, elle fait naître les sentiments les plus robustes et les plus vivaces. Ces sentiments se tiennent souvent cachés au fond du cœur; mois alors, comme la violette, ils ont un parfum qui les révèle.

Mine Delvecourt n'avait pas eu de peine à sentir ce parfum d'amour, et un jour, avec sa tendresse habituelle, elle dit à ses enfants:

- Je crois bien que Théodule et Suzanne ne Teraient pas fâchés qu'on les mariat ensemble? Que celui qui pense le contraire élève la voix !

Pour toute réponse, Suzanne embrassa sa mère avec effusion. Théodule palit de joic.

- Bien! reprit Mme Delvecourt en souriant; les parties sont parfaitement d'accord. Nous conveuons donc sur-le-champ que, quand Suzanne aura ses dix-sept ans sonnés, c'est-à-dire dans quatre mois, Théodule deviendra son mari.

Théodule saisit les mains de Mine Delvecourt, qu'il faillit briser entre les siennes; et, toujours

pale, les yeux humides, le front rayonnant, il répondit avec une émotion qu'il ne pouvait contenir :

— Ah! ma tante, si vous saviez comme je l'aime!

— Je le sais, Théodule. Ma Suzanne sera beureuse avec toi, car tu es un noble cœur.

Suzanne, pour la première fois peut-être, fixa sur son cou-in un regard qui réfléchissait toute son ame.

- Et moi aussi, dit-elle avec un accent ineffable, je tacherai de vous rendre heureux, Théodule: vous le méritez si bien'

Théodule et Suzanne étaient fiancés désormais. Leur train de vie continua comme par le passé, ni moins laborieux ni moins calme; seulement Suzanne révait un peu plus souvent le soir à ses fenêtres, et Théodule disait parfois avec un sourire:

— Je ne sais pourquoi, mais il me semble que le temps a un peu ralenti sa marche. Qu'en dites-vous ma cousine?

 Je trouve, au contraire, qu'il va trop vite, cousin, répondant malicieusement la jeune fille.

(La suite à demain.)

~ 6000000

## A la librairie F. HALDY, Grand'rue, à Morges.

PUBLICATIONS ILLUSTRÉES POUR ÉTRENNES.

Voyage dans les Beux Mondes, par Mornand et Vil-Bort. 1 magnifique vol. in-4°, illustré de 775 gravures par les meilleurs artistes. Relié et doré, 20 fr.

La Méditerranée, ses îles et ses bords, par L. Enault, illustré par Rouargue. 1 fort vol. grand in S, orné de belles gravures sur acier, 20 fr.

Explorations faites dans l'Afrique australe, par le D'Livingstone, traduit de l'anglais. 1 vol. illustré de 45 belles gravures. Relié et doré, 25 fr.

Voyage en Suisse, par X. MARMER. I magnifique volume illustré par Rouargue, relié et doré sur tranches, 26 fr.

Voyage d'étude dans la Forêt de Thuringe, par E. Humbert, 1 beau vol. grand in S. Broché, 20 fr.

Ex Tour du mandade. Nouveau journal des voyages, publié sous la direction de M. Edouard Charton. 5 magnifiques vol., ornés de gravures par les meilleurs artisfes. Chaque volume relié se vend séparément, 16 fr.

Les Kobinsons véritables. Naufrages.— Solitude. - Voyages. — 1 magnifique vol. grand in 3, illustré de 90 belles gravures; relié et doré, 20 fr.

[5] A. Morel, successeur de Blanchet, confiseur, rue de Bourg 14, prévient le public qu'il vient de recevoir de Paris un beau choix de cartonnages et d'attrapes; on trouvera aussi chez lui un bel assortiment de bonbons fins, bonbons chocolat, petits fours décorés, objets pour arbres de Noël. Il se charge également de toutes les commandes concernant sa partie; il ne négligera rien pour satisfaire toutes les personnes qui voudraient bien l'honorer de leur préférence.

[9] A vendre de rencontre, pour 80 francs, une cheminée portative d'une grande dimension et valant au moins 150 francs. S'adresser chez Schildknecht, fabricant d'appareils de chauffage, rue du Rôtillon.

## Appartements à louer.

[3] A louer au Péristyle, derrière Bourg, un bel appartement composé de salon, salle à manger, plusieurs chambres à coucher, chambres de domestiques et dépendances.

[4] Pour Noël, un magasin. — S'il se présentait des personnes stables, on serait très accommodant pour les conditions. S'adresser en St-Pierre n° 2, au 1" sur le devant.

## Objets perdus.

[10] Perdu vendredi soir, au Casino, une alliance gravée extérieurement, s'ouvrant en croix et portant intérieurement deux noms avec la date du 4 janvier 1854. La rendre contre récompense, place St-Laurent 1, 3me étage.

[11] Perdu dimanche 14, en passant par la Cité-Devant, Chemin-Neuf, rue Haldimand, Grand-Pont, Mornex, Montriond, Bellerive, Ouchy, Beau-Rivage, cimetière d'Ouchy, la Rasude, St-François, le Pont, la Mercerie, Cité-Dessous, une broche en or, forme spirale.— La rapporter contre récompense chez Maurel menuisier, Cité-Dessous.

## NOUVELLES POLITIQUES.

candidature du prince Alfred d'Angleterre au trône hellénique, lord Elliot est arrivé à Athènes avec une mission de son gouvernement, qui consiste à recommander l'ex-roi Ferdinand de Portugal, père du roi actuel, moyennant quoi l'Angleterre cèderait à la Grèce les îles Ioniennes, dont elle a tant envie. Il ne fallait rien moins que cela pour atténuer la consternation éprouvée par les Grecs à la nouvelle du refus opposé par le gouvernement britannique à l'honneur qu'on voulait lui faire.

PRANCE. — Le bilan mensuel de la Banque de France, que publie le Moniteur, est médiocrement satisfaisant. Si l'encaisse s'est augmenté de 23 millions (319 millions), ce qui éloigne toute crainte d'élévation de l'escompte, en revanche, le portefeuille a subi une dépréciation de 35 millions, ce qui prouve que la situation, commercialement parlant, ne tend pas à s'améliorer; enfin, la circulation des billets a également éprouvé une diminution sensible (52 millions).

des députés, M. Farini a annoncé la constitution définitive du nouveau ministère et donné connaissance de son programme.

Si l'on se reporte au discours-programme de M. Rattazzi lors de son entrée aux affaires, on a lieu d'être surpris de la différence qui existe entre le langage du ministère actuel et celui tenu par son prédécesseur.

Quand M. Rattazzi arriva aux affaires, l'Italie jetait partout ses regards avec orgueil et confiance; toutes les routes lui semblaient ouvertes: elle pouvait indifféremment songer à Venise, à Rome, à la Grèce, à la Hongrie; tout le mouvement qui s'accomplissait en Europe devait lui profiter. Aussi M. Rattazzi ne semblait douter de rien: il parlait d'augmenter l'effectif de l'armée, de mobiliser les gardes nationales, de rendre la marine florissante; il voyait, comme tout le monde, Rome dans un avenir prochain.

Aujourd'hui, tout est bien changé: la Grèce vient d'accomplir sa révolution en dehors de l'influence italienne, qui avait beaucoup semé pour ne rien récolter; la Hongrie semble plus préparée à se réconcilier avec l'Autriche qu'à crier aux armes; enfin Garibaldi a été blessé et pris à Aspromonte.

Ces événements traçaient d'avance le programme du nouveau ministère. Malgré la dignité des paroles de M. Farini, son discours est triste; on sent qu'il parle au nom d'un pays qui n'a pas encore de vie propre. Il n'est question dans ce discours ni d'armement, ni de Venise, ni de Rome: discours plein d'allusions, où il n'y a rien de reconfortant que quelques paroles mystérieuses sur les « événements » et sur les « occasions préparées et attendues. »

Si pénible que soit l'impression produite par ce discours, on sent que M. Farini ne pouvait parler autrement.

La politique de recueillement, d'attente, proposée par le cabinet, sera confirmée par le Parlement. Il ne faut pas oublier, en effet, que le déficit dépassera, en 1862, 800 millions. Ce chiffre n'est pas exagéré; il est peut-être encore au-dessous de la vérité, car il ne comprend pas la dette flottante. En présence d'un déficit aussi énorme, à la veille d'un emprunt qui sera encore insuffisant à l'amortir, on comprendrait peu une autre politique que celle exposée par M. Farini au nom de ses collègues.

La seule promesse faite par le chef du nouveau cabinet consiste à organiser le pays en décentralisant l'administration. Il y a dans ces derniers mots tout un vaste programme, qui peut suffire à la gloire et à l'ambition d'un ministre.

— C'est par erreur que l'on a annoncé la nomination de M. Melegari au poste de ministre plénipotentiaire d'Italie près la Confédération suisse. Je ne crois pas, dit un correspondant, que ce poste ait été offert à M. Melegari; mais, dans tous les cas, il l'aurait refusé, par des raisons de convenance et de délicatesse faciles à comprendre pour qui sait que M. Melegari remplissait, sous le ministère Rattazzi, les fonctions de secrétaire général des affaires étrangères.

## Confédération suisse.

Une brochure de M. Stæmpfli sur le rachat des chemins de fer par la Confédération pose et discute ces trois questions: 1º La Confédération, pour ce rachat, ne pourrait-elle pas se procurer le capital nécessaire au 4 ½ % % 2º Par la concentration des chemins de fer dans les mains de l'autorité fédérale, les frais d'exploitation ne pourraient-ils pas être ramenés de 47 % à 40 % ? 3º En tenant compte des résultats de l'exploitation des lignes suisses en 1861, le rendement kilométrique de fr. 21,247 ne serait-il pas atteint? 4º Enfin la dernière question est celle du rachat des actions.

M. Stæmpfli croit que les trois premières questions peuvent être très facilement résolues dans le sens même qu'il leur donne. Quant à la quatrième, il estime que l'on pourrait traiter avec les compagnies, sur le pied de fr. 800 pour une action du Nord-Est, aujourd'hui cotée à fr. 705; fr. 550 pour une action du Central, dont le cours actuel est de fr. 470; les actions des autres sociétés seraient rachetées à fr. 250. Le tout serait payable en obligations de l'emprunt fédéral, dont l'intérêt, au 3 p. % pendant les huit premières années, serait élevé ensuite au 5 %.

Pour prévenir toute fausse interprétation, l'auteur de la brochure déclare que, vu les concessions accordées par l'Assemblée fédérale, un rachat des chemins n'est possible que par une entente volontaire avec les Compagnies, et qu'il ne pense pas à une autre voie.

Berne. — Le tribunal civil de Berne s'occupe actuellement d'un petit épisode de la fête fédérale des officiers. Ensuite d'une demande du comité, MM. Christian Ott et Romang, secrétaire du Tribunal suprème, avaient préparé un certain nombre d'inscriptions en vers pour les décors de la ville durant cette solennité. Il paraît maintenant que ces Messieurs, blessés de n'avoir reçu ni cartes d'invitation pour les fêtes, ni même un remerciement pour leur travail, ont pris à la lettre une circulaire qui leur avait été adressée, d'avoir à fournir leur note, et qu'ils demandent chacun 150 fr. à titre de rémunération. Comme il n'y avait plus d'argent dans la caisse du comité, celui-ci a refusé: de là un procès. Du reste, les deux poètes promettent d'affecter ces 300 fr. au profit de la souscription pour le monument Winkelried.

Valais. — La Compagnie de la ligne d'Italie avait reçu 14 soumissions pour l'entreprise des travaux de la voie ferrée entre

Sion et Sierre. Quelques-unes de ces soumissions faisaient jusqu'à 12 % de rabais sur les prix proposés par la Compagnie; mais celle-ci a préféré écarter les soumissions offrant les rabais les plus considérables, pour confier les travaux à des entrepreleurs qui présentaient des garanties de bonne exécution. Les deux lots dont se compose l'entreprise ont été adjugés avec un rabais de 5 ° o seulement.

Genève. - Le Grand-Conseil, procédant à l'élection des députés du canton au Conseil des Etats, a appelé à ces fonctioas ne général Dufour et M. Friedrich, avocat, par 45 et 46 suffrages. Les deux précédents députés, MM. Moïse Vautier (conseiller d'Etat) et Alméras, sont restés en minorité avec 27 et 24 voix.

Il est bon de rappeler que le Conseil d'Etat (élu il y a un an, et qui ne sortira de charge que dans un an d'ici) appartient au parti qui vient de rejeter le projet de Constitution, tandis que la majorité du Grand-Conseil (élu tout récemment, aussi pour deux ans) est du parti contraire.

- Les deux journées anniversaires de l'Escalade de 1602 se sont passées au milieu de la plus vive animation; les rues Basses étaient littéralement couvertes de masques et de curieux.

#### Canton de Vaud.

Dans sa séance d'aujourd'hui, le Grand Conseil a continué la discussion de la loi sur l'impôt mobilier pour 1863.

Les dispositions du projet présenté par le Conseil d'Etat ont été en général adoptées, sauf les modifications suivantes :

Le droit de mutation était réduit au 2 pour cent par le projet du Conseil d'Etat. La commission du Grand Conseil a proposé de porter ce droit au 3 pour cent.

Cette dernière proposition a été défendue par MM. de Mellet, Banderet, Merand, Roguin et Duplan, conseillers d'Etat. Elle a été combattue par MM. Berney, conseiller d'Etat, Chappuis-Vuichoud, Roux et Noguet-Vinet, qui désiraient réduire au 2 pour cent le droit de mutation.

A la votation, la proposition de la commission a été adoptée à l'appel nominal par 77 voix contre 30. En conséquence, le droit de mutation sera fixé au 3 %.

Le droit sur les successions en ligne collatérale a été porté comme suit : au 2° degré, 2 %; au 3° degré, 3 %; au 4° degré, 4 %; au 5° degré, 6 %; au 6° degré, 8 %; au 7° degré, 10 %, ainsi qu'au 8º et 9º degrés ou au-dela.

Les autres articles du projet de loi ont été adoptés sans modifications importantes.

- M. Natural, ancien conseiller d'Etat, a donné sa démission comme député du cercle de Coppet.

### LAUSANNE.

L'Estafette commençant sa carrière en même temps que les autorités communales élues sous l'empire de la nouvelle Constitution, nous ne pouvons nous dispenser de signaler le premier acte de ces autorités, bien qu'il ait huit jours de date. Nous serons aussi brefs que possible, puisqu'il s'agit bien moins d'apprendre à nos lecteurs quelque chose de nouveau que d'établir un point de départ pour notre chronique municipale. Dorénavant, chaque séance du Conseil communal sera consignée le soir même dans l'Estafette, avec tout le détail nécessaire.

Il s'agissait donc, lundi dernier, de constituer la nouvelle administration. Le Conseil compte aujourd'hui 57 bourgeois et 43 habitants; sur ses 100 membres, 40 sont nouveaux.

Après l'assermentation d'usage, le Bureau a été formé comme suit: Président du Conseil, M. Pidou (réélu pour la 3me fois, par 89 suffrages sur 90 votants); - vice-présidents MM. L. Magnenat et Carrard, ancien juge; - secrétaire, M. Gonin, notaire (sur le refus, pour cause de santé, de l'ancien titulaire, M. Favrat, conservateur); - scrutateurs, MM. Henninger et Th. Mercier (de Vernand); - suppléants, MM. Chappuis-Vuichoud et Roux, major.

Sur la proposition du Bureau, le traitement des municipaux a été porté de 870 fr. à 1000 fr. ; ceux du syndic et du secrétaire de la Municipalité, à 2400 fr. chacun. Puis il a été procédé à l'élection (au scrutin individuel) des membres de ce corps, ainsi qu'à celle du syndic: opérations qui n'ont pas exigé moins de 14 tours de scrutin. A dater du 1er janvier, la Municipalité de Lausanne sera donc composée comme suit:

MM. Dapples, syndic (b.); Daccord, G. (b.); Cellérier-Chevalley (h.); Boisot, H. (b.); Blanchet, G. (h.); Wenger, G. (b.); Maget, architecte (h.); Carrard, ancien juge (b.), et Vallotton, F. (h.). Il y aura donc 5 bourgeois et 4 habitants.

MM. Cellérier et Carrard sont des membres nouveaux de la Municipalité, où ils remplaceront MM. Gaudard et Dienner.

On vient d'achever l'arrangement du terre-plein qui sépare la place de la Riponne de l'entrée de la Madeleine, en face du nouveau café-restaurant de la Riponne. Cet emplacement, autrefois fort négligé et orné d'une rustique barrière en bois, est maintenant tout à fait présentable et muni d'une balustrade en fer des deux côtés où l'exigeait la différence de niveau entre le terre-plein et la voie publique. Les bambins du quartier et leurs bonnes, qui font de ce reposoir un usage fréquent, doivent de la reconnaissance à l'édilité lausannoise.

Nous apprenons que la Boulangerie des Familles vient d'acheter le bâtiment (rue du Flon) dans lequel elle est établie depuis 22 ans. Il paraît que c'est l'état prospère de la Société qui a permis à celle-ci de faire cette acquisition.

Vevey. — Le Conseil communal a élu pour son président M. Jules Cuénod, et a nommé syndic M. Courreu-Couvreu. L'élection de la Municipalité a été assez laborieuse, six tours de scrutin n'ayant donné aucune majorité; cependant, sur les neuf membres de ce corps, un seul est nouveau, c'est M. l'avocat Dupraz.

## CHRONIQUE ET FAITS DIVERS.

Mercredi passé, vers cinq heures du matin, une femme s'est introduite dans une maison du quartier de la Palud où il y a une boulangerie. Les ouvriers ont l'habitude de mettre une partie des pâtons, en attendant de les enfourner, dans une allée à côté du magasin. Cette circonstance était connue de la visiteuse matinale, qui venait, avant le chant du coq, faire sa provision de pâte. Ce jour-là, elle avait déjà mis trois pâtons dans son panier, lorsqu'une personne placée en sentinelle cria au voleur. La visiteuse s'enfuit à toutes jambes, et, à quelques pas de là, elle jeta son panier pour mieux courir. On parvint cependant à l'arrêter, et on la conduisit au poste de police voisin, où elle fut relâchée à la demande de la personne qui avait été victime du vol, en considération de la position malheureuse où se trouvait la coupable. - Des disparitions de pâte, d'œufs et d'autres comestibles avaient lieu depuis quelque temps dans la maison en question, sans qu'on eut jamais pu surprendre le voleur. Ces vols paraissent avoir été commis par la même personne.

D'autres boulangers, dit-on, ont été victimes de vols semblables à celui que nous rapportons.

- Vendredi, un charretier qui conduisait un char de foin fut entendu dire: «Cache-toi bien.» La police avertie assista au pesage du char, et, l'opération faite, invita à descendre celui qui se cachait sur ou dans le foin. Après quelques hésitations, un homme descendit en effet; le char, pesé de nouveau, diminua de 170 livres. La fraude a été punie.

La police de Vevey a capturé ces jours derniers un forcat évadé de Fribourg, et qui venait d'arriver. C'est, dans l'espace de six semaines, le second pensionnaire de l'établissement fribourgeois que la police veveysanne a la satisfaction de réintégrer dans son domicile légal.

-La rédaction de l'Observateur du Léman (Vevey) avait samedisur son bureau un petit bouquet de framboises parfaitement mûres, cueilli la veille dans une campagne des environs.

#### Etat civil de Lausanne.

## NAISSANCES inscrites dans la semaine.

- 1. Charles-Jules Hertig, de Rüderswyl (Berne), né le 12 octob.
- 2. Emile Pache, d'Epalinges, né le 23 novembre.
- Jenny Berney, d'Aubonne, née le 24 novembre.
- Marie Sprecher-de Bernegg, des Grisons, née le 1<sup>et</sup> décembre.
   Henriette Wulliemier, de Cuarnens, née le 2 décembre.
- 6. Henriette-Marie Weith, de Cottens, née le 3 décembre.
- 7. Hélène Henny, de Renens, née le 4 décembre.
- 8. Auguste Duport, de Pully, né le 5 décembre.
- 9. Sophie Lavanchy, de Cully, née le 6 décembre.
- 10. Auguste Cassat, de Lutry, né le 6 décembre.
- 11. Henri Rübli, d'Effingen (Argovie), né le 8 décembre.
- 12. François Rossat, de Granges, né le 8 décembre.
- 13. Elisa Perrin, de Lausanne, née le 10 décembre. 14. Henri-Louis Coeytaux, de Daillens, né le 11 décembre.
- 15. Victorine Favey, d'Eclépens, née le 11 décembre.

## Marché de LAUSANNE, du 13 décembre.

Froment (750 sacs), fr. 3,30-3,50.— Avoine (330 sacs), fr. 1,00-1,30.— Pommes de terre (150 chars), fr. 0,50-0,60. — Châtaignes, (130 sacs), fr. 3,00-3,50.— Beurre, fr. 1,20-1,30.— Foin (30 chars), fr. 3,20-3,60. — Paille (35 chars), fr. 2,10-2,30. — Noix (20 sacs), fr. 3,00-3,50. le quarteron.— Fruits (50 chars), 50 c. le quarteron.

#### Bourse de PARIS, du 13 décembre.

Au comptant: Consolidés, 92 3/8. — 3 %, 70.55. — 4 1/2, 97.50. Crédit mobilier, 1102. — Chemins autrichiens, 511. — Lyon 1150. - Genève, 376. — Ouest-Suisse, 136.